

# L'air, c'est la vie

Nous pouvons vivre quelque temps sans nourriture ni boisson, mais jamais sans air.

L'air est absolument vital.

Mais l'air que nous respirons n'est malheureusement pas toujours très pur.



## Moins d'ozone dans l'air

Pour diminuer la formation d'ozone en été, nous devons veiller à moins polluer l'air tout au long de l'année. Les mesures d'urgence comme la réduction du trafic routier pendant les pics d'ozone ne permettent pas de réduire les concentrations présentes dans l'atmosphère. Elles risquent même de conduire, dans un premier temps, à une aggravation de la situation. De plus, la pollution traverse les frontières. C'est pourquoi, des efforts nationaux, européens et internationaux sont indispensables.



## Pollution de l'air et soleil

Tout au long de l'année, des gaz polluants s'accumulent dans l'air du fait principalement :

- des gaz d'échappement de voitures et de camions
- des composés organiques volatils présents, entre autres, dans les peintures et produits d'entretien contenant des solvants
- des émissions des installations de chauffage, surtout si elles sont mal réglées
- des modes de production industriels (combustion)

Par temps chaud, dès que le soleil rayonne sur ce "cocktail" de gaz, il y a formation d'ozone. C'est pourquoi, le danger apparaît surtout pendant les belles journées ensoleillées d'été.

Très haut au-dessus de la surface de la terre, la couche d'ozone retient les rayons nuisibles du soleil. Mais juste au-dessus du sol, l'ozone ne provoque que des nuisances.

## L'ozone est nuisible



Ce sont surtout les personnes ayant des difficultés respiratoires, les personnes âgées et les enfants qui éprouvent des problèmes lorsque les concentrations d'ozone sont élevées.

Mais les adultes en bonne santé peuvent aussi ressentir des problèmes de respiration et d'irritation des yeux, des maux de tête et de gorge. Il est recommandé d'éviter tout effort physique en plein air les jours de fortes concentrations d'ozone.

L'ozone provoque aussi des dégâts aux plantes et le rendement des cultures agricoles diminue.



## Ozone et pouvoirs publics

Les pouvoirs publics prennent des mesures pour réduire la pollution de l'air. Vous en apprendrez davantage dans la brochure gratuite *Moins d'ozone plus d'air* que vous pouvez commander à l'aide du bon repris au verso de ce dépliant.

Les relevés des concentrations d'ozone sont réalisés en permanence par les réseaux de contrôle des trois Régions. Les pics d'ozone sont communiqués par l'intermédiaire des bulletins météo.





## CONSEILS Comment y remédier quotidiennement

Même si les fortes concentrations d'ozone sont un phénomène typiquement estival, c'est toute l'année que des gestes quotidiens permettent d'en réduire l'intensité.

- Délaissez votre voiture et circulez à pied, à vélo ou en train.
- Veillez à l'entretien régulier de votre voiture.
- Roulez calmement : évitez la conduite sportive avec freinages et accélérations brusques.
- Privilégiez les peintures à base d'eau et les produits d'entretien sans solvants.
- Choisissez un chauffage économique à haut rendement.
- Tous les ans, faites contrôler et régler votre installation de chauffage par un spécialiste agréé.

Ce dépliant a été réalisé par



Service public fédéral Santé publique,  
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
direction générale Environnement

En collaboration avec



Vous trouverez de plus amples informations sur la pollution par l'ozone dans une brochure gratuite.

Cette brochure est à votre disposition sur internet sur les sites  
- <http://www.environment.fgov.be>  
- <http://www.irceline.be>

Elle peut également être commandée à l'aide du bon ci-dessous. Complétez-le lisiblement et envoyez-le

- sous enveloppe affranchie au :  
Service public fédéral Santé publique,  
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Direction générale Environnement  
C.A.E. - Quartier Vésale  
Rue Montagne de l'Oratoire 20 boîte 3  
1010 Bruxelles
- par fax : 02/210 48 73
- par e-mail : [environment@health.fgov.be](mailto:environment@health.fgov.be)

Les concentrations quotidiennes et les prévisions pour les jours suivants peuvent être consultées sur <http://www.irceline.be>

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

INSTITUTION/FONCTION \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

SOUHAITE ..... (NOMBRE) BROCHURE(S)  FR  NL

Dépôt légal D/2004/2196/04

Editeur responsable: Roland Moreau, Direction générale Environnement, Rue Montagne de l'Oratoire 20 boîte 3 1010 Bruxelles, juin 2004, imprimé sur papier recyclé

